

Réf: Dossier 435913

Avis de constitution

SOCIETE « SOLO PRUNELLE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 9EME TRANCHE, Lot  
45, Ilot 02

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 18/06/2025 reçus par Me OBROU GUILLAUME, Notaire, enregistrés, le 05/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOLO PRUNELLE »

Objet : La Société a pour objet, en République de Côte d'Ivoire et à l'Etranger :

- Vente de vêtements et textiles ;
- Vente de produits cosmétiques ;
- Vente de fournitures de bureaux ;
- Vente de matériels et consommables informatiques ;
- Évènementiel et décoration ;
- Intermédiation Immobilière ;
- Prestations de services ;
- Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation de la société ou l'extension.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 9EME TRANCHE, Lot  
45, Ilot 02

Dirigeant(s) Mme WOKOUNOU ABLAVI DJIGBODI EPOUSE

DOCHAMOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-10142      du      29/09/2025      au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe      n°60109/GTCA/RC/2025 du 29/09/2025

